

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 22 JANVIER 2026 – 8H00**

Présents : Président : Loïc RICHARD
Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire), Fabrice GERBER, Audrey MEYER
JAEGLY, Stéphane SCHNEIDER, (déléguée syndicale), Christelle TAVOLIERI (secrétaire
adjointe),

Absents et excusés : Stéphanie BLASER, Ali KHIDER (trésorier et délégué syndical), Dahbia THIEL,
Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

Assiste également à la réunion : Rachel STANTINA, Directrice Administrative et Financière (invitée)

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion de la réunion du CSE du 18 décembre 2025
- 2) Vie de l'association
- 3) Proposition sortie d'été
- 4) Divers :
 - a) Question sur la reprise d'ancienneté
 - b) Question sur la flexibilité horaire des temps partiels
 - c) Information sur la sortie de Noël.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du CSE du 18 décembre 2025

Le compte-rendu de la réunion du CSE du 18 décembre 2025 est approuvé par les membres du CSE.

2) Vie de l'association

Fin janvier, l'association totalisera 154 salariés.

- **Entrées**

DEPOMMIER Isabelle, Cheffe du service Justice, au SIS en CDI, le 26 janvier 2026

PECHEY Julie, stagiaire au SIS, le 5 janvier 2026.

- **Sorties**

MANKOUR Nadia, Cheffe de service Justice au SIS, le 31 janvier 2026.

DORNER Marie-Claude, Assistante administrative au Secteur Résidences, le 31 janvier 2026.

- **Prolongation**

STEINMETZ Catherine, Chargée de mission au S.I.E., le 31 janvier 2026.

Appel à projets LHSS Mobiles

Avant Noël, nous avons appris que le marché des LHSS mobiles a été attribué à Aléos. Ce dispositif ne nous permet pas d'accompagner dans les mêmes conditions que la plateforme santé, car nous allons devoir intégrer un public plus nombreux. Il faudra donc nous adapter au cahier des charges et limiter les impacts sur nos publics et nos personnels. Notre objectif est de conserver le logement accompagné dans le dispositif.

M. Loïc RICHARD exprime sa satisfaction de voir Aléos choisie alors qu'elle concourait en même temps que le Diaconat. Un autre appel à projets médiation santé devrait bientôt être lancé et pourrait compléter le dispositif.

Réorganisation du service justice

Aléos est en réflexion sur l'organisation du service justice qui réunit le PJPDR et l'ERCP ; Le PJPDR est un programme destiné à des personnes radicalisées ou en voie de l'être. Les finances de ce dispositif ne sont pas stabilisées, certains financeurs tels que l'Education Nationale ayant refusé d'y contribuer. La justice en a trouvé d'autres et une conférence des financeurs doit se tenir prochainement. A contrario de l'Education nationale, l'ARS serait prête désormais à nous soutenir.

En outre, les départs de la Cheffe de service et d'un travailleur social dédié à ce programme sont l'occasion de mettre à plat l'organisation et de la faire évoluer.

ERCP : Ce nouveau dispositif s'est ajouté au PJPDR. Il est tourné vers les mineurs sur signalement des collèges ou pour un rappel à l'ordre initié par les tribunaux, les collectivités ou les forces de l'ordre suite à des incivilités ou à une interpellation. Ce programme intègre 4 collèges en phase de test. Un premier bilan du dispositif sera présenté prochainement. Huit communes, dont Mulhouse et des communes périphériques sont, d'ores et déjà, partenaires de ce programme.

Conseil d'Administration exceptionnel de l'UNAFO

Un Conseil d'Administration exceptionnel s'est tenu sur l'AGLS. L'Etat souhaite revenir sur le financement de cette aide. Les modes de calculs ont changé en 2025 et intègre le SEGUR. Toutefois, l'Etat a constaté des coûts plus importants et le dépassement de son budget.

Les organismes qui ne signent pas la convention tripartite ne bénéficieront pas de l'AGLS ou bénéficieront d'une AGLS minorée. L'Etat souhaite récupérer également 3 millions d'euros en réduisant les subventions. Une baisse unilatérale de 6 % du montant est prévue mais cela ne devrait pas s'appliquer à Aléos. L'UNAFO prend acte mais estime que ce n'est pas aux associations d'accompagner les réductions budgétaires de l'Etat et de valider ce budget.

Cérémonie des vœux

Un courriel de rappel de la tenue de cette présentation des vœux doit être adressé aux salariés.

Lors de cette rencontre, un point sera consacré au déploiement informatique de l'intranet. Le Pôle Administratif et Financier a bien avancé sur cet outil informatique destiné à faciliter la collaboration et la gestion des fichiers entre services et entre salariés. Il a déjà été présenté aux dirigeants, aux gestionnaires et aux cheffes de service du SIS. Il est en cours de finalisation et sera déployé entièrement après présentation à chaque service.

Lancement du Ségur numérique

Le SIS a débuté le développement d'un logiciel pour les travailleurs sociaux, sur le même système numérique que le Secteur Santé, nommé TERANGA. Les informations relatives aux divers dispositifs d'accompagnement social et à ceux des résidences doivent être associées dans ce même logiciel, afin qu'elles puissent être saisies et communiquées aux divers intervenants Aléos et au SIAO.

Le logiciel TERANGA a été déployé au Secteur Santé en 2022.

Aléos a obtenu une subvention de 582 000 € pour la mise en place de la partie sociale mais ce montant couvrira, pour l'essentiel, les frais de l'entreprise informatique de développement.

Ateliers de sensibilisation animé par Santé au travail 68

Suite à l'étude d'un poste de travail, Santé au travail a proposé à Mme STANTINA d'animer des ateliers sur les troubles musculosquelettiques. Ces ateliers se décomposeraient en 3 parties : une présentation sous forme de Powerpoint, l'étude éventuelle de postes de travail et une séance d'étirements.

3) Proposition sortie d'été

Nous pouvons organiser la sortie CSE à la base nautique du Lac du Malsaucy. L'entrée coûterait 10 € avec les activités suivantes : Volley, tennis de table, pétanque, archery game, canoé, kayak, Stand up paddle, chiliboat (en autonomie mais avec les explications des encadrants). Les activités tir à l'arc, escalade ou VTT ne sont pas possibles en raison d'un déficit d'éducateurs compte tenu de notre effectif.

Les propositions de visites de la citadelle et du centre historique sont rejetées car elles augmentent les déplacements en voiture le matin et posent le problème du stationnement en ville.

L'entrée au Lac se ferait de 13h30 à 16h30. Le matin, les salariés pourraient faire une randonnée de 2 heures de 9h30 à 11h30 dans les environs du lac. Une autre option est la suppression de la randonnée avec un rendez-vous à 11h30 au restaurant l'Auberge du Lac, suivi d'une entrée au Lac de Malsaucy.

L'option bus est écartée car déclarée trop chère.

M. Fabrice GERBER suggère de se renseigner sur l'étang de la Forge qui est dans la ville de Belfort et se situe proche de la citadelle.

4) Divers

a. Question sur la reprise d'ancienneté

Un membre du CSE a été interrogé sur la reprise de l'ancienneté et résume la demande des salariés selon les termes ci-dessous :

Il s'agit de personnes qui ont travaillé chez Aléos à une période, sont parties pour diverses raisons et reviennent. Que l'ancienneté acquise dans d'autres structures ne soit pas prise en compte est acté et compris. La question a été posée sur les années d'ancienneté chez Aléos. En effet, les personnes qui reviennent perdent leurs années d'ancienneté. Est-il possible de réfléchir à la question de la reprise d'ancienneté si retour dans la structure ?

Réponse de la Direction : Chez Aléos, en ce qui concerne l'ancienneté, il est appliqué une bonification salariale d'environ 1 % par an pendant 24 ans. Ce dispositif est le principal outil de fidélisation salariale chez Aléos.

Pour information, la bonification maximale est de 26% pour Aléos. Elle atteint 15 % dans les secteurs de la chimie, de la pharmacie ou du transport, 17 % dans le commerce. Pour conserver ce caractère fidélisateur, un salarié qui décide de son propre chef de quitter Aléos ne peut, en cas de réembauche, bénéficier d'une reprise d'ancienneté.

b) Question sur la flexibilité des horaires des temps partiels

Un autre membre du CSE a été sollicité sur la flexibilité des horaires

Dans le cadre de l'organisation du travail des salariés à temps partiel, comment peut-on avoir de la souplesse sur l'organisation du temps de présence et des horaires de travail, sans entraîner une perte de temps de travail liée aux temps de pause incompressibles prévus par les horaires conventionnels d'Aléos.

Cette question concerne le temps de pause de 15 minutes, auquel sont soumis tous les salariés même s'ils travaillent à temps partiel et la possibilité de partir plus tôt ou d'arriver plus tard, en ne la faisant pas.

Réponse de la Direction : Pour un salarié à temps partiel, les horaires doivent être organisés en accord avec la hiérarchie, dans le cadre des horaires collectifs appliqués. Des aménagements sont possibles dans la stricte limite des assujettissements spécifiques à certains dispositifs.

Ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de traitement différent pour les salariés. On peut avoir de la souplesse mais celle-ci ne doit pas créer de l'injustice. Le temps de pause est une obligation légale du Code du travail. Mais il est impossible de contrôler si les salariés font la pause ou non. Le seul cas où on peut procéder à un ajustement, c'est lorsque le dispositif auquel est soumis le salarié l'exige : exemple du travailleur social en pension de famille qui doit participer à un repas avec les bénéficiaires.

c) Information sur une proposition de sortie de Noël.

Mme Stéphanie BLASER a contacté le COLLIS MARTIS à Colmar pour l'organisation de la fête de Noël 2026. Ceux-ci nous proposent les dates suivantes : jeudi 10 ou 17 décembre avec

- Une privatisation de la salle pour la somme 550 €
- Un forfait de 63 € par personne, incluant l'apéritif et les toasts, le repas, le personnel de service et la vaisselle.
- Des animations diverses (chanteuse, magicien, hypnotiseur, dj, groupes de musique ou théâtre d'impro) s'échelonnant de 450 € à 1500 €.

Les membres présents trouvent cette proposition intéressante.

Mme Véronique KENNER souhaite proposer des cours de bachata aux salariés pendant la pause méridienne. Un cours d'initiation gratuit sera programmé pour voir si des personnes sont intéressées.

Mme Dorothee LEGRAIN nous a également informés qu'une sophrologue propose d'animer des sessions pour les salariés (maximum 12 personnes maximum) à 12h00 ou en fin de journée. Il est également décidé de proposer une initiation.

Prochaine réunion du CSE

Jeudi 26 février 2026 à 8 heures en salle L'Aventin

La secrétaire de séance
Monique BERTRAND



Le président du CSE
Loïc RICHARD



